

Image not found or type unknown



Mon fils de 17 ans est vire du camping ou je vis a l annee

Par **DOROTHEE 1**, le **24/08/2009** à **10:57**

Bonjour,rnrnNous vivons dans un camping à l'année. Le propriétaire a décidé de ne plus accepter mon fils de 17 ans. Il ne veut plus le voir dans le camping sinon il appelle les gendarmes. En a-t-il le droit ?

Par **Tisuisse**, le **24/08/2009** à **13:55**

Bonjour,rnrnVotre location dans ce camping est donc votre résidence principale. Vous êtes responsable de votre fils et, à ce titre, il est logique qu'il habite chez vous. Que ce propriétaire du camping appelle les gendarmes ? oui, il en a le droit mais les gendarmes vont lui rire au nez lorsque vous présenterez à ces messieurs, vos documents prouvant votre location et qu'il s'agit bien de votre fils. Le gestionnaire du caping ne pourra que supporter votre fils, même après ses 18 ans.rnrnMaintenant, que s'est-il passé pour que ce monsieur veuille chasser votre fils de son camping ? Il serait intéressant de le savoir.